



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR_2017_044

dossier n°DP 009 299 17 00007
date de dépôt : 6 décembre 2017
demandeur : Monsieur BRETHONNET
Jean-Philippe
pour : Création d'une chambre
adresse terrain : Hameau La Serre, à
Soueix-Rogalle (09140)

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu la déclaration préalable présentée le 6 décembre 2017 par Monsieur BRETHONNET Jean-Philippe demeurant Hameau La Serre à Soueix-Rogalle (09140) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la création d'une chambre ;
- sur un terrain situé Hameau La Serre à Soueix-Rogalle (09140), parcelle cadastrée 248-A-2157 ;
- pour une surface de plancher créée de 7.13 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 15 décembre 2010, modifié le 23 novembre 2011 et notamment la zone Nh ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (P.P.R.N.) approuvé le 23 septembre 2011 et notamment la zone bleue n° 23 ;

Considérant qu'aux termes de l'article N-2 du Plan Local d'Urbanisme, ne sont autorisées que les extensions ou aménagement des locaux existants à condition que cette extension n'excède pas 20% de la surface de plancher existante ;

Considérant que le projet porte sur l'extension d'une maison existante pour la création d'une chambre dont la surface de plancher créée excède les 20% de la surface de plancher existante ;

ARRÊTE

Article unique : Il est fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Soueix-Rogalle, le 19 décembre 2017,
la Maire,
Christiane BONTÉ



Observation : la commune de Soueix-Rogalle étant classée en zone 3 de sismicité, en application des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 complétés par l'arrêté du 22 octobre 2010, toute construction envisagée sur le terrain devra satisfaire à la réglementation en vigueur.